

Lucie Bargel

DANS L'ÉCHEVEAU DE LA FRONTIÈRE

Alignements, réalignements
des attachements politiques
dans la Roya (XIX^e-XXI^e siècles)



KARTHALA

Cette ethnographie historique de la vallée de la Roya, à la frontière entre l'Italie et la France, offre un point d'entrée dans l'écheveau de la frontière : il s'agit de déplier les différentes lignes qui composent une frontière étatique, presque parfaitement superposées à tel point que leur pluralité devient invisible « vue du ciel », mais aussi de suivre les processus au cours desquels ces limites de différents ordres d'activités (échanges commerciaux, usages linguistiques, etc.) viennent s'aligner sur la frontière. Cette zone frontalière constitue ainsi un terrain pour saisir la consistance locale d'une appartenance étatique.

Par son histoire singulière, la Roya constitue un laboratoire à ciel ouvert des effets de réalignements que produit un déplacement de frontière (ici en 1947) sur un territoire et des populations. Elle révèle aussi le travail spécifique de l'État à ses frontières – d'autant plus intense quand il s'agit de revendiquer un nouveau territoire à la fin de la Seconde Guerre mondiale, et plus récemment de recommencer à filtrer les mobilités humaines au sein de l'espace Schengen ou de réaffirmer sa présence après la tempête de 2020 – et ses articulations avec l'ensemble des mobilisations politiques dont la Roya a été l'objet au cours de son histoire.

Lucie BARGEL est maîtresse de conférences HDR en science politique à l'Université Côte d'Azur, membre du laboratoire ERMES et de l'Institut universitaire de France.

DANS L'ÉCHEVEAU DE LA FRONTIÈRE

ALIGNEMENTS, RÉALIGNEMENTS
DES ATTACHEMENTS POLITIQUES
DANS LA ROYA (XIX^E-XXI^E SIÈCLES)

ÉDITIONS KARTHALA / SCIENCES PO AIX

Collection « Questions transnationales »

Responsables : Philippe ALDRIN et Aude SIGNOLES

Des transformations des modes de faire du politique ou des politiques sont à l'œuvre en Europe, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le monde arabe depuis près de trois décennies. Paradoxalement, alors qu'elles surviennent dans des contextes institutionnels et des régimes politiques distincts, ces transformations renvoient *a priori* à des rhétoriques et univers de sens partagés par la plupart des acteurs impliqués. Le succès planétaire apparent de modèles d'action publique (tels que la « gouvernance »), de techniques de gouvernement (comme la « participation ») ou encore de registres de mobilisation (comme l'« altermondialisme ») invite les sciences sociales du politique à questionner empiriquement la réalité et les raisons des similitudes et des interdépendances entre des processus socio-politiques observés ici et là.

Dans la tradition pluridisciplinaire et comparative de Sciences Po Aix et de son laboratoire, MESOPOLHIS (UMR 7064), cette collection entend nourrir ce questionnement en publiant des travaux qui privilégient l'enquête de terrain et se proposent de saisir au concret — c'est-à-dire au plus près des situations et des conflits, des acteurs et de leurs représentations — les dimensions transnationales du politique contemporain.

Comité de lecture

Philippe ALDRIN (Sciences Po Aix, MESOPOLHIS, France), Cécilia BAEZA (Université catholique de São Paulo, Brésil), Aurélie CAMPANA (Université Laval, Canada), Myriam CATUSSE (IREMAM, Aix-Marseille Université, France), Christian CULAS (Centre Norbert-Elias, Aix-Marseille Université et IRASEC, Vietnam), Dorota DAKOWSKA (Sciences Po Aix, MESOPOLHIS, France), Constance DE GOURCY (Aix-Marseille Université, MESOPOLHIS, France), Audrey FREYERMUTH (Sciences Po Aix, MESOPOLHIS, France), David GARIBAY (Université Lyon 2, PACTE, France), Éric GOBE (Aix-Marseille Université, IREMAM, France), Aude MERLIN (Université Libre de Bruxelles, CEPOL, Belgique), Marie-Emmanuelle POMMEROLLE (Université Paris 1, IFRA, Nairobi), Antoine ROGER (Sciences Po Bordeaux, Centre Émile-Durkheim, France), Vincent ROMANI (Université du Québec à Montréal, Canada), Jay ROWELL (SAGE, Sciences Po Strasbourg, France), Aude SIGNOLES (Sciences Po Aix, MESOPOLHIS, IREMAM, France), Céline THIRIOT (Sciences Po Bordeaux, LAM, France).

Conseil éditorial : Sylvie CHIOUSSE

Crédits :

photo de couverture : Florian Pépelin – Wikimedia

conception couverture : Bärbel Müllbacher

maquette : Sang Noir Graphisme

Éditions KARTHALA, 2023.

ISBN : 978 2 3840 9111 9

Karthala — Questions transnationales

Dans l'écheveau de la frontière

Alignements, réalignements
des attachements politiques
dans la Roya (XIX^e-XXI^e siècles)

Lucie Bargel

Éditions KARTHALA

22-24, boulevard Arago
75013 PARIS

SCIENCES PO AIX

25, rue Gaston de Saporta
13100 AIX-EN-PROVENCE

« Ce qui est français doit être en France, et ce qui est italien, en Italie »,
La loi c'est la loi / La legge è legge, film franco-italien de Christian-Jaque, 1958.

SOMMAIRE

— Introduction

Frontière, nation, État : de quoi parle-t-on ? 13

- La frontière comme écheveau de lignes, comme faisceau de limites
- Une zone frontalière comme terrain pour saisir l'étatisme ordinaire
- Une ethnographie historique
- Cartes

— Chapitre 1

S'engager pour réaligner la frontière.

De l'indifférence à la mobilisation (1860-1946) 27

- Une frontière traversée
- Une frontière revendiquée

— Chapitre 2

La souveraineté transférée, la frontière diffractée à réaligner (1947-fin des années 1950) 117

- Déplacer et légitimer la frontière
- Réaligner résidence et nationalité. Une frontière de papiers
- Réaligner les institutions étatiques. Entre traitement politique et administratif de la frontière
- Réaligner la représentation politique locale. Une volonté populaire toujours instable

—Chapitre 3

Alignements et déformations. Ce que l'État fait à ses zones frontalières (années 1960-2020) 233

- Des voies de communication dégradées et déformées par la situation frontalière
- L'alignement scalaire des institutions politiques
- Un arrière-pays. Usage des zones montagnardes et alignements frontaliers

— Conclusion Générale 371

REMERCIEMENTS

Ce livre est l'aboutissement d'une dizaine d'années de recherches. Repartir de zéro sur des objets et des thématiques nouvelles après mon recrutement comme MCF m'a procuré un grand plaisir : l'enthousiasme des découvertes empiriques et théoriques à venir, sans angoisse créée par cette indétermination initiale puisque ma position professionnelle était stabilisée. C'est le résultat de conditions de travail spécifiques qui m'ont permis de dégager des temps de recherche malgré les enseignements (parfois semestrialisés) et les diverses charges pédagogiques et administratives. Mes remerciements vont ainsi d'abord à mes (ancien·nes) collègues du laboratoire *ERMES* (Équipe de recherche sur les mutations de l'Europe et de ses sociétés) et du département de science politique de l'université de Nice – Côte d'Azur depuis 2010.

Entamée à la rentrée 2012, mon enquête a bénéficié en 2013-2014 d'une année de délégation CNRS au CESSP (Centre européen de sociologie et de science politique) et, dans ce cadre, de l'aide de Pernelle Issenhuth avec les données électorales et d'un « contrat de préfiguration » du Labex *TEPIS* (Transformation de l'État, politisation des sociétés, institution du social). J'ai ainsi eu les moyens de faire des séjours de dépouillement d'archives à Paris, Rome et Turin, et de passer plusieurs semaines dans la Vallée de la Roya, à l'automne 2013 et au printemps 2014.

Mes remerciements les plus chaleureux vont aux personnes rencontrées pendant cette enquête, dans la Roya et à Nice, qui ont bien voulu me consacrer du temps, répondre à mes questions, parfois m'ouvrir des archives personnelles, associatives ou municipales, et plus largement ont accepté ma présence dans divers lieux de la vie sociale et politique des villages. J'espère que ce livre leur semblera fidèle à leurs expériences.

Je remercie également les archivistes et le personnel des Archives départementales des Alpes-Maritimes (en particulier pour les dérogations accordées), des archives des ministères des Affaires étrangères et de la Défense, de l'Assemblée nationale et des archives nationales ; de l'*archivio storico* des provinces de Cuneo, d'Imperia et de Torino, du *ministero degli Esteri* et de l'*Archivio nazionale dello Stato*.

À l'automne 2015, un séjour comme *visiting fellow* au département d'histoire de New York University m'a permis de profiter des séminaires et de la bibliothèque. Merci à Ruth Ben Ghat et Susan C. Rogers pour leur accueil. Mes premières analyses ont profité des retours des participant-es aux colloques « Être maire en Méditerranée XVIII^e-XX^e siècle » (ANR ICEM, 2015), « Lieux de conflits, conflits de lieux » (IEP d'Aix, 2015), « Intégration des étrangers et des migrants dans les États de Savoie depuis l'époque moderne » (PRIDAES, 2017) et « La frontière franco-italienne des Alpes-Maritimes. Étudier les récits de traversées » (URMIS, 2018). Merci également aux lecteurs et lectrices anonymes de *Noroi*, *Politix* et *Genèses*. Ces premiers résultats ont grandement bénéficié des échanges avec Baptiste Coulmont et de ses explorations statistiques de « l'effet Bargel ».

Mon travail a ensuite pris la forme d'un mémoire d'HDR en 2017 : mes remerciements vont à Alexis Spire, pour avoir accepté de se « porter garant » de ce travail, pour sa grande disponibilité, ses lectures critiques et ses encouragements. Merci également à Dionigi Albera, Yves Déloye, Nancy Green, Frédérique Matonti et Sylvie Mazzella pour leurs lectures et commentaires.

Le livre a enfin pris sa forme définitive grâce au temps libéré par un semestre de CRCT accordé par l'université Côte d'Azur en retour de congé de maternité puis une chaire IUF (2019-2024) censée être consacrée au projet suivant. Merci à Philippe Aldrin, Sylvie Chioussé et Aude Signoles pour leur contribution à cette ultime mise en forme. Merci également à Alexandre Billette pour la réalisation des cartes.

Je dédie ce livre à Olivier qui m'a accompagnée dans ce processus et quelques autres tout au long de ces années.

Introduction

Frontière, nation, État : de quoi parle-t-on ?

CE LIVRE EXPLORE les spécificités historiques, sociales et politiques d'une zone frontalière. L'objectif est de montrer « ce qui fait une frontière », le travail juridique et politique nécessaire pour faire valoir une limite territoriale, et, réciproquement, les effets que ce dispositif d'État produit sur le territoire qu'elle traverse et les groupes sociaux qu'elle contient ; « ce que fait la frontière ». La vallée alpine de la Roya, partagée par l'extrême sud de la frontière entre l'Italie et la France, en est le terrain d'enquête, archivistique et ethnographique.

La frontière comme écheveau de lignes, comme faisceau de limites

Qu'est-ce qu'une frontière ? La littérature en sciences sociales est riche d'usages, de plus en plus métaphoriques, de ce terme : frontières entre groupes sociaux, racialisés, etc. Certains appellent même de leurs vœux des *critical border studies* débarrassées d'une « épistémologie territoriale omniprésente » (Parker & Vaughan-Williams, 2009). Les discussions actuelles sur les évolutions des frontières nationales (leur retour, leur épaississement, leur mobilité, le fait qu'elles ne sont plus des lignes mais des lieux « frontiérisés ») ont en commun de se concentrer essentiellement sur une de leurs dimensions : le contrôle de

la circulation des personnes (Dullin & Forestier-Peyrat, 2015 ; Cuttita, 2015 ; Amilhat-Szary, 2015 ; Foucher, 2016). Ce prisme circulatoire est évidemment lié à l'actualité politique et à la crise de l'accueil des migrant-es que connaît l'Union européenne depuis le milieu des années 2010. Cette crise a contribué à réorienter les travaux académiques qui, depuis les années 1990, s'attachaient plutôt à la fluidité des circulations à travers les frontières, aux réseaux commerciaux informels et aux familles transnationales (Tarrius, 2002 ; Cortes & Faret, 2009 ; Mermier & Peraldi, 2010).

La Vallée de la Roya est bien concernée par cette crise de l'accueil, et Vintimille (Ventimiglia) est devenue, au même titre que Calais ou Lampedusa, quoique plus tardivement, l'un de ces lieux qui symbolisent les pratiques, en grande partie illégales, qui restreignent la liberté de circulation au sein de l'Union européenne de certaines catégories d'étranger-es (Trucco, 2018 et 2019 ; Amigoni & al., 2020). L'installation d'un *check-point* sur la route qui relie la Vallée de la Roya au reste de la France en 2015 ne manque pas de ré-interroger la consistance contemporaine de cette frontière.

Mais le contrôle de la circulation des personnes n'est que l'un des fils qui composent l'écheveau qu'est une frontière. Le propre d'une frontière est justement de regrouper sur une seule ligne toute une série de limites qui concernent bien d'autres dimensions que celle du contrôle de la circulation humaine. Si le filtrage de la mobilité des personnes se déroule désormais ailleurs que sur la ligne-frontière (dans des gares, des ports, des aéroports, des centres de rétention...), ce n'est pas nécessairement le cas des autres dimensions de la souveraineté. L'idée ici est de tirer profit du « cas » de la Roya pour rendre visible cet écheveau et ses évolutions, pour saisir l'ensemble des éléments qui composent une frontière étatique.

Il s'agit d'entrer dans l'épaisseur de la frontière¹, dans une double dimension : verticale, en dépliant les différentes lignes aujourd'hui (presque) parfaitement superposées à tel point que leur pluralité devient invisible « vue du ciel » ; horizontale, en suivant le processus au cours duquel les limites de différents ordres d'activités (échanges commerciaux, usages linguistiques, etc.) viennent s'aligner sur la frontière étatique. Cette analyse de la frontière comme écheveau s'appuie sur une double mise en perspective, historique et spatiale.

1 Sabine Dullin (2014) utilise l'expression « frontière épaisse » pour souligner le fait que la frontière est moins une ligne qu'une zone.

« *Sans interstice, sans chevauchement* »

Si on le situe dans l'espace et dans le temps, cet alignement de limites est propre aux États-nations (Mann, 1986). Historiquement, c'est dans le courant du XVIII^e siècle qu'il est instauré en France. Jusque-là, un même lieu dépendait de différentes autorités selon la sphère d'activité concernée (diocèses, droits seigneuriaux et féodaux, bailliages et sénéchaussées pour la justice royale, gouverneurs des circonscriptions militaires, généralités avec les intendants...). Pierre Rosanvallon (1993) fait commencer l'alignement à l'instauration du département comme découpage unique à la Révolution française, en 1790. D'autres historiens soulignent les processus qui la précèdent : Léonard Dauphant parle ainsi de « faisceau de limites » (Dauphant, 2016 : 223) pour décrire la solidification progressive de la frontière de la Meuse au XVI^e siècle. Daniel Nordman retrace le processus historique qui fait exister la frontière en tant que ligne, quand les limites de différents ordres d'activités se rejoignent et s'alignent. Dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, « les droits hétérogènes et superposés, les liaisons complexes et contradictoires entre les lieux laissent la place à des unités physiquement homogènes, juxtaposées, qui recomposent sans interstice, sans chevauchement, l'ensemble des confins et du royaume tout entier » (Nordman, 1998 : 511).

Une « *souveraineté feuilletée* »

La coexistence de différents régimes de souveraineté est au cœur de l'analyse des empires que proposent Jane Burbank et Frederick Cooper (2011). Pour eux, c'est précisément la caractéristique essentielle des formations impériales de parvenir à gouverner de manière différenciée, sans volonté de faire se superposer un peuple, un territoire et un pouvoir politique unique. La notion de « souveraineté feuilletée » (*overlapping, layered sovereignty*) désigne ces pratiques institutionnelles et politiques qui incluent dans l'Empire tout en articulant et en hiérarchisant des unités politiques en son sein. Là encore, dans le cas de la France et de l'Italie métropolitaines (les auteurs font remarquer que les États coloniaux présentent cette même coexistence de régimes juridiques et politiques différenciés au sein d'une même unité politique), ce n'est pas parce que les différents niveaux de feuilletage qui composent une souveraineté étatique ont été alignés sur le même périmètre qu'ils cessent d'exister.

« À la fois incohérent... et puissant »

Avec ce double point d'appui, j'envisage donc la frontière comme un faisceau de limites, plus ou moins contraignantes, imposées ou mobilisées au sein de la pluralité des pratiques ordinaires qui font la vie sociale d'un territoire. La multiplicité des lignes qui composent une frontière continue à exister même quand elles sont superposées et que cette pluralité devient ainsi moins visible. L'ethnographie historique de la Haute-Roya permet de saisir cet écheveau qui est en réalité présent partout : ici, d'abord, la consistance de la frontière est tardive (années 1920-1930) mais devient ensuite très dense immédiatement après, autour de son dernier déplacement en 1947, puis à nouveau depuis 2015 et la reprise de pratiques de contrôle de la circulation arrêtées en 1997. Ce cas exceptionnel de frontière revendiquée, déplacée, ouverte puis refermée, révèle ainsi les différentes strates qui la composent et la multiplicité des agents qui sont impliqués dans l'entretien de ses lignes et de leur superposition relative. Il montre que gouvernant-es et gouverné-es n'agissent pas en permanence en fonction de l'écheveau complet mais, selon les moments, en fonction de l'un ou l'autre de ses fils. Cette perspective fournit ainsi un point d'entrée dans les pratiques qui composent ce paradoxe :

« Ce que nous appelons un État est à la fois un ensemble incohérent, multiforme de rapports de pouvoir et un instrument puissant de domination » (Brown, 1995 : 191).

Une zone frontalière comme terrain pour saisir l'étatisme ordinaire

« C'est en partant de l'État qu'il convient d'étudier et d'analyser la frontière » disait Lucien Febvre (1962 [1928]). Ici, le mouvement sera inverse : on partira de la frontière pour étudier la territorialisation de l'État. Travailler sur une frontière c'est en effet travailler sur l'État et sur la présence de l'État, et plus largement des institutions politiques, dans nos vies. L'étude des processus par lesquels une frontière nationale prend de la consistance pour les populations qui la pratiquent montre qu'ils renvoient moins à l'inculcation d'appartenances nationales et symboliques qu'à des rapports concrets aux institutions étatiques.

Appartenance nationale ou étatique ?

Depuis la fin des années 1990, des travaux désignent comme « nationalisme ordinaire », *banal nationalism*, une appartenance nationale qui serait aujourd'hui implicite et omniprésente, *taken-for-granted* (Billig, 1995 ; Skey, 2011). Dans cette perspective, l'appartenance nationale devient particulièrement difficile à saisir empiriquement, sauf à la voir partout – du moins quand le nationalisme est « installé » (Bonikowski, 2016). Des circonstances exceptionnelles, des temps de crises, ou bien les marges de la nation, ses frontières, agissent au contraire comme des « révélateurs ». Les frontières sont alors des lieux pour rendre visible le travail d'installation et de consolidation de la Nation et de l'État. Peter Sahlins étudie des villages d'une vallée pyrénéenne traversée par la frontière franco-espagnole aux XVII^e et XVIII^e siècles pour comprendre les rapports aux identités nationales qui s'y forment. Il soutient que ces dernières doivent moins à une diffusion par le centre qu'à des appropriations locales, d'abord instrumentales mais qui finissent par faire sens pour les habitant-es.

« La société locale, en s'opposant à l'État tout en l'utilisant à ses propres fins, apporte la nation au village. » (Sahlins, 1996 : 25)

Si ma démarche est proche de « l'ethnographie historique » des communautés villageoises menée par Sahlins, quoique sur une période différente, ses résultats s'en éloignent : les populations de la Vallée de la Roya maintiennent, sur la période étudiée, un rapport très instrumental, et davantage à l'État qu'à la nation.

L'idée que des circonstances exceptionnelles permettent de rendre visible le nationalisme ordinaire a constitué le point de départ de mon intérêt pour l'épisode de déplacement de la frontière franco-italienne des Alpes du Sud en 1947. À première vue, dans les discours contemporains, ce moment semblait regorger de revendications nationalistes : c'est parce que les populations locales ont voulu devenir françaises, et l'ont manifesté par un vote, que la frontière a été déplacée. Assez rapidement cependant, je me suis rendu compte que, dans les archives et les entretiens, les habitant-es de la zone mobilisaient très peu d'arguments nationalistes et renvoyaient plutôt à leurs activités socio-économiques.

Le nationalisme n'est pas seulement un projet politique, une idéologie, mais aussi une catégorie de perception et d'action (Bonikowski, 2016). C'est une croyance naturalisée selon laquelle :

« [...] le monde est (et doit être) divisé en nations identifiables, que chaque personne doit appartenir à une nation, que la nationalité d'un individu influence la manière dont il pense et se comporte et implique également certains droits et devoirs » (Skey, 2011 : 5).

Cette idée essentialisante selon laquelle la nationalité d'une personne correspond à des comportements est absente dans mon enquête. Dans la ville roumaine étudiée par Rogers Brubaker et ses collègues (Brubaker & al., 2008), même si la population est éloignée des discours politiques nationalistes, « Roumain-es » et « Hongrois-es » sont des catégories de la vie quotidienne. Dans les villages de montagne que j'étudie, la population ne se divise pas entre « Italien-nes » et « Français-es ». Les termes sont éventuellement utilisés pour parler des gouvernements et des institutions politiques, mais les conflits au sein de la population se formulent en termes de choix politique (« italianophiles » *versus* « francophiles », c'est-à-dire attaché-es aux institutions italiennes ou aux françaises) et non de substance. À aucun moment n'apparaît l'idée que les habitant-es du même village, ou de la même vallée, sont différent-es entre eux et elles. Il pourrait sembler évident que des populations qui partagent les mêmes conditions de vie et des liens de voisinage ne se considèrent pas comme différentes, mais d'autres circonstances sociales et historiques ont au contraire montré que cette distinction pouvait aller très loin. Le génocide des Tutsis au Rwanda a été commis par leurs voisins (Dumas, 2014).

L'enquête m'a ainsi amenée à sortir d'une vision officielle et à rebours de cet épisode de modification frontalière, dans laquelle le nationalisme est premier, pour inverser l'ordre du raisonnement et d'abord comprendre les caractéristiques socio-économiques de ces populations montagnardes, appréhender ensuite les effets de ces caractéristiques sur les rapports politiques et, à partir d'eux, éclairer les mobilisations autour de l'appartenance nationale des villages.

Ma démarche est, en un sens, proche de celle de Daniel Nordman qui fait le choix d'analyser la frontière au XVIII^e siècle sans avoir recours à l'idée de Nation, mais d'étudier à travers elle les « liens entre l'État, qui fixe des frontières, et l'espace qui est la matière dans laquelle elles s'impriment » (Nordman, 1998 : 10). Si ces travaux ont constitué un point d'appui précieux, le mien en diffère en ceci qu'il prend en compte plus largement les habitant-es, les pratiques et les institutions locales qui composent le territoire que traverse la frontière. D. Nordman ne néglige pas les conflits entre paysan-nes pour les pâturages, et nous les retrouverons également, mais il s'intéresse aux mobilisations des habitant-es seulement dans la mesure où elles concernent le tracé frontalier en lui-même. Le mien le fait également, en particulier pour comprendre cette

mobilisation qui aboutit au déplacement de la frontière en 1947, mais prend en compte plus largement les habitant-es, les pratiques et les institutions locales qui composent le territoire que traverse la frontière. Autrement dit, j'étudie l'écheveau frontalier à deux niveaux de focale : le premier se situe au niveau du tracé frontalier lui-même pour déplier les lignes qui y sont superposées, le second, plus large, prend en compte les effets que cet alignement produit sur des ordres d'activités divers, aux périmètres variables.

Des rapports à l'État

Il ne s'agit pas seulement de regarder la mobilisation permanente, quotidienne mais invisible du « travail d'État » qui maintient la frontière comme « ligne de démarcation et non lieu d'interaction et de jonction » (Bigo & al., 2009), mais d'y ajouter l'étude de la territorialisation de l'État. La souveraineté porte en effet autant sur une population que sur un territoire, et le travail d'État sur les populations pour affirmer leur appartenance étatique et nationale est au moins aussi important que celui sur son espace. Ce cas d'étude sert précisément à explorer la consistance concrète de la souveraineté de l'État. De quoi est-elle faite ? Quelles sont les multiples pratiques qui se combinent pour la rendre palpable localement ? Bien plus que d'imaginaires ou de symboles, cette souveraineté est faite de multiples négociations entre les institutions des deux États voisins, mais aussi entre ces institutions et leurs gouverné-es.

Plutôt que le nationalisme ordinaire, c'est alors l'étatisme ordinaire qui peut être mis au jour. Les anthropologues Veena Das et Deborah Poole suggèrent que les « formes d'illisibilité, d'appartenances partielles, de désordre qui semblent caractériser les marges de l'État » en sont, en réalité, une condition nécessaire et que ces « frontières contestées, fragmentées, faiblement souveraines » sont moins une exception qu'un site d'investigation utile pour échapper à « l'apparente naturalité de la territorialité de l'État » qui prévaut ailleurs (Das & Poole, 2004 : 6).

La Vallée de la Roya est bien en marge, aux différents sens du terme, de l'État : « Je suis le Français qui habite le plus loin de Paris² » m'indique un enquêteur brigasque. Cette situation frontalière m'intéresse parce qu'elle place les gouverné-es en situation d'expérimenter, et peut-être de comparer, deux traitements étatiques. Elle permet d'explorer de façon originale ce qui change quand on change d'État, temporairement (en passant la frontière) ou durablement (lorsque celle-ci est déplacée), et, par conséquent, ce qui compose une appartenance étatique.

2 Entretien avec Jean-Louis Molinaro, 27 mars 2014 à La Brigue.

La situation dans la Haute-Roya en 1947 est expérimentale de ce point de vue : ces villages et leurs habitant-es changent d'État sans que rien d'autre ne change, les villages sont toujours au même endroit, les habitant-es sont les mêmes... Autrement dit, contrairement aux migrant-es, ils et elles sont dans une situation de re-socialisation étatique « pure ». Au-delà de cette histoire exceptionnelle qui caractérise la Roya, se concentrer sur un cas unique permet de déployer une perspective à la fois approfondie et de longue durée. Entrer dans l'épaisseur de la frontière, c'est en repérer, au fil du temps, l'ensemble des lignes qui en composent l'écheveau : de la validité des timbres-poste à la possibilité de faire paître ses brebis, de l'usage d'un patois au prix du litre de vin, ou, plus récemment, de l'obligation du masque FFP2 à l'opérateur de téléphonie mobile.

Dans le halo de la frontière. Un traitement étatique spécifique

Les travaux de *border studies* posent la question des effets spécifiques de la frontière, donc des écarts entre des territoires séparés par une ligne frontalière, et certains cherchent à les mesurer. J'ajoute à cette démarche l'exploration des spécificités d'un territoire frontalier par rapport aux territoires voisins, situés dans le même pays mais pas à sa frontière. Un même État ne traite en effet pas de façon uniforme l'ensemble de son territoire dans la mesure où il effectue un travail additionnel à ses frontières. C'est là un autre axe transversal de ce livre : montrer le traitement institutionnel parfois spécifique réservé à cette zone frontalière et ses effets sur le territoire et la population. Concevoir une frontière comme un alignement de limites permet aussi de comprendre ce traitement institutionnel spécifique. C'est un effet de l'alignement que de réduire l'ampleur possible d'une activité et de diminuer parfois au sens littéral l'espace qui lui est disponible.

L'histoire que l'on va explorer commence à partir du moment où la situation frontalière crée des contraintes spécifiques dans la Roya. Le premier chapitre retrace ce moment inaugural au cours duquel un territoire de montagne ordinaire devient une « zone frontalière », par exemple lorsque les déplacements de ses habitant-es deviennent une affaire d'État quand ceux de la vallée voisine restent une question locale. Nous verrons que cette caractéristique continue de produire des effets sur cette vallée montagnarde jusqu'à aujourd'hui. Ainsi, lorsqu'en 2020 il faut reconstruire les routes des vallées des Alpes-Maritimes détruites par la tempête – Alex du côté français de la frontière, Brigitte de l'autre – il est plus difficile de le faire dans la Roya car, contrairement aux vallées voisines, celle-ci ne dispose pas d'itinéraires latéraux pour rejoindre la route de fond de vallée. Loin d'être un pur effet du relief, cet écart est surtout dû à

l'abandon constant, tout au long de la seconde moitié du ^{xx}e siècle, de projets de routes et de tunnel vers l'Est, c'est-à-dire transfrontaliers. L'étanchéité créée par le tracé frontalier déforme le réseau routier de la vallée et détermine les possibilités de circulation.

Une ethnographie historique

Se concentrer sur un cas unique – celui de la Vallée de la Roya – permet de déployer une perspective à la fois approfondie et de longue durée. Le recours à l'histoire permet d'abord de dénaturaliser ce qu'est une frontière et de rappeler que les limites des États ont longtemps été anodines pour les circulations humaines. Ainsi, l'histoire de cette vallée permet de saisir à quel moment des migrations régionales non contrôlées par les institutions politiques deviennent transnationales quand les États commencent à s'en saisir. Cette perspective historique aide à éviter l'un des travers des *border studies* et de la dénonciation de l'exclusion produite par le filtrage des mobilités, qui peut en arriver à reprendre l'idée qu'il existe bien un « dehors » et un « dedans » distincts (Mezzadra & Neilson, 2013). Autrement dit, se focaliser sur la question de la plus ou moins forte fermeture des frontières peut conduire à oublier de se poser la question de leur existence même. L'histoire de la Roya permet d'affirmer le primat de la mobilité, considérée comme la situation normale (De Genova & al., 2015), pour ensuite examiner comment, à quel degré et à quel moment, la frontière vient la contraindre.

La vallée frontalière de la Roya offre aussi un terrain pour historiciser le « transnationalisme ». En effet, pour que l'on puisse parler de circulations transnationales, il faut qu'existent des nations. Elle permet enfin de s'affranchir du nationalisme méthodologique qu'il y a à qualifier différemment ces logiques migratoires selon qu'elles franchissent ou non une frontière³. En l'occurrence, pour ces populations frontalières, de 1860 à 1947, les migrations sont à la fois régionales (Nice est à moins de 80 km) et transnationales. La différence ne tient pas aux pratiques en elles-mêmes mais au traitement étatique dont elles sont l'objet, qui varie selon les contextes.

La perspective historique de ce livre repose essentiellement sur des archives publiques italiennes et françaises. S'il n'est pas possible avec ces sources de

3 Ou inversement, aujourd'hui, à étudier les pratiques transfrontalières sans tenir compte du fait de vivre ou non à proximité de la frontière, (Recchi & al., 2019).

centrer l'attention sur les gouverné·es, ce n'est pas non plus une enquête centrée sur l'État. Plutôt, j'adopte une position d'enquête qui cherche à se placer entre les citoyen·nes « ordinaires » et les institutions politiques. Les intermédiaires, celles et ceux qui se mobilisent et tentent de donner un sens à des questions qui n'en ont guère *a priori* pour des citoyen·nes ordinaires (Roueff, 2010), occupent ainsi une place importante : représentants locaux de l'État, associations, conseils municipaux... Les villageois·es ordinaires sont saisis *via* ces intermédiaires qui prétendent parler en leur nom ou bien par le biais des rapports de police (renseignements généraux et *carabinieri*). Ces derniers présentent bien sûr un regard situé. Outre qu'ils sont irrigués par les catégories politiques indigènes, ces rapports ont aussi un point de vue « social » particulier. Ils s'intéressent aux rapports de classe et fournissent des informations sur la situation économique et les activités professionnelles des villageois·es. En revanche, on voit très peu les femmes à travers ces notes de police, la population étant davantage saisie en termes de « familles » même quand les choix électoraux ou de nationalité sont individualisés. Quelques archives orales et les entretiens menés en 2013 et 2014 permettent néanmoins de compléter ce regard sur les populations frontalières.

J'ai un accès comparable aux archives nationales des deux pays, mais assez déséquilibré en termes de sources locales⁴. Pour autant, et c'est l'un des enseignements de la consultation de ces archives, peu d'informations relatives à la vie quotidienne des villages disputés restent cantonnées au niveau local. Les services concernés des ministères des Affaires étrangères sont informés des problèmes de ravitaillement ou de « l'agitation politique » qui se déroulent dans la Haute-Vallée de la Roya de façon régulière. Nous verrons que cela tient à l'importance cruciale qu'en viennent à jouer les « sentiments » de ces populations. Entrer dans les archives publiques par le haut et par le bas permet de retracer les circuits de diffusion de l'information et les lignes hiérarchiques, fournissant l'occasion d'une « observation historique du travail administratif » (Buton, 2008). Ainsi, il est possible de mettre en œuvre une démarche ethnographique à partir de documents d'archives, dans la mesure où l'on prend pour objet les relations d'interdépendance entre les différents acteurs qui produisent les archives et où l'on porte un regard réflexif sur les effets d'optique produits par ces matériaux (Matonti, 1996).

Les analyses de la période contemporaine reposent pour l'essentiel sur une enquête ethnographique menée entre 2012 et 2014 dans la Haute-Vallée de la Roya, avec deux séjours sur place à l'hiver 2013 et au printemps 2014, et de nombreux allers-retours depuis Nice où j'ai résidé de 2010 à 2021. Au cours de cette période,

4 Cf. le détail des archives consultées en annexe.

j'ai observé les différentes mobilisations qui se déroulaient dans la vallée, en particulier autour du schéma intercommunal adopté en 2012, de la défense de la ligne de train et des élections municipales de 2014, ainsi que des moments festifs et plus ordinaires comme les marchés. J'ai mené une cinquantaine d'entretiens avec des acteur·rices associatif·ves, des candidat·es et des élu·es de ces communes. Après la fin de l'enquête à proprement parler, des contacts se sont maintenus avec certain·es enquêté·es, dans la vallée et à Nice, et je suis revenue ponctuellement, par exemple en juillet 2020 pour une présentation de mon travail au Festival « Passeurs d'humanité ». Ces relations maintenues, ainsi que la consultation de la presse locale, me permettent continuer à suivre la situation dans la Roya jusqu'aux lendemains du passage de la tempête d'octobre 2020.

Ce livre s'articule autour de deux dates propres à la Roya et à son voisinage : 1947 et 2020. Chacune correspond à un événement exceptionnel de nature très différente : un déplacement de frontière, une catastrophe naturelle. Chacun de ces moments extra-ordinaires fonctionne comme un miroir grossissant des enjeux spécifiques à cette zone frontalière.

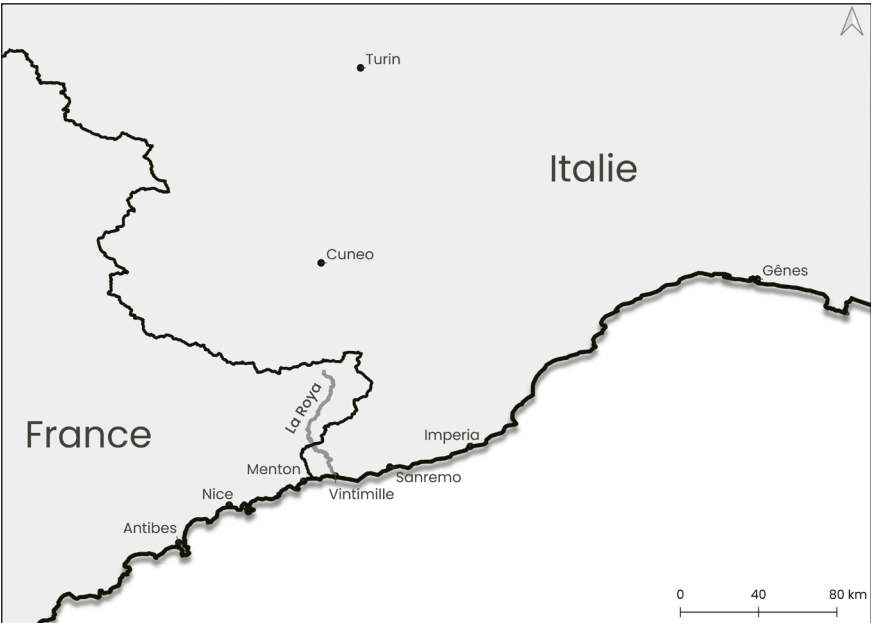
Le premier chapitre retrace les logiques sociales et politiques de la mobilisation en faveur du déplacement de la frontière au sortir de la Seconde Guerre mondiale. Quand et comment cette institution politique qu'est la frontière prend-elle un sens suffisamment fort pour devenir un objet de mobilisation locale ? Quelles sont les alliances qui rendent possible l'aboutissement de cette revendication portée par des « originaires » des villages de la Haute-Roya ?

Le deuxième chapitre s'intéresse au moment du déplacement de la frontière de septembre 1947 ainsi qu'à la décennie qui suit. Qu'est-ce qui change lorsque l'on change d'État sans quitter son village ? Comment les institutions italiennes et françaises, politiques et administratives, nationales et locales, « absorbent »-elles ce changement radical ? Comment la frontière se re-solidifie-t-elle après avoir été remise en cause et déplacée ?

Le troisième chapitre part des destructions causées dans la Vallée de la Roya par la tempête du 2 octobre 2020 et de leur traitement. À partir de la question d'une réaction institutionnelle spécifique dans la Roya par rapport aux vallées voisines également touchées, il revient, à rebours, sur le traitement étatique spécifique dont a fait l'objet cette vallée depuis les années 1960.

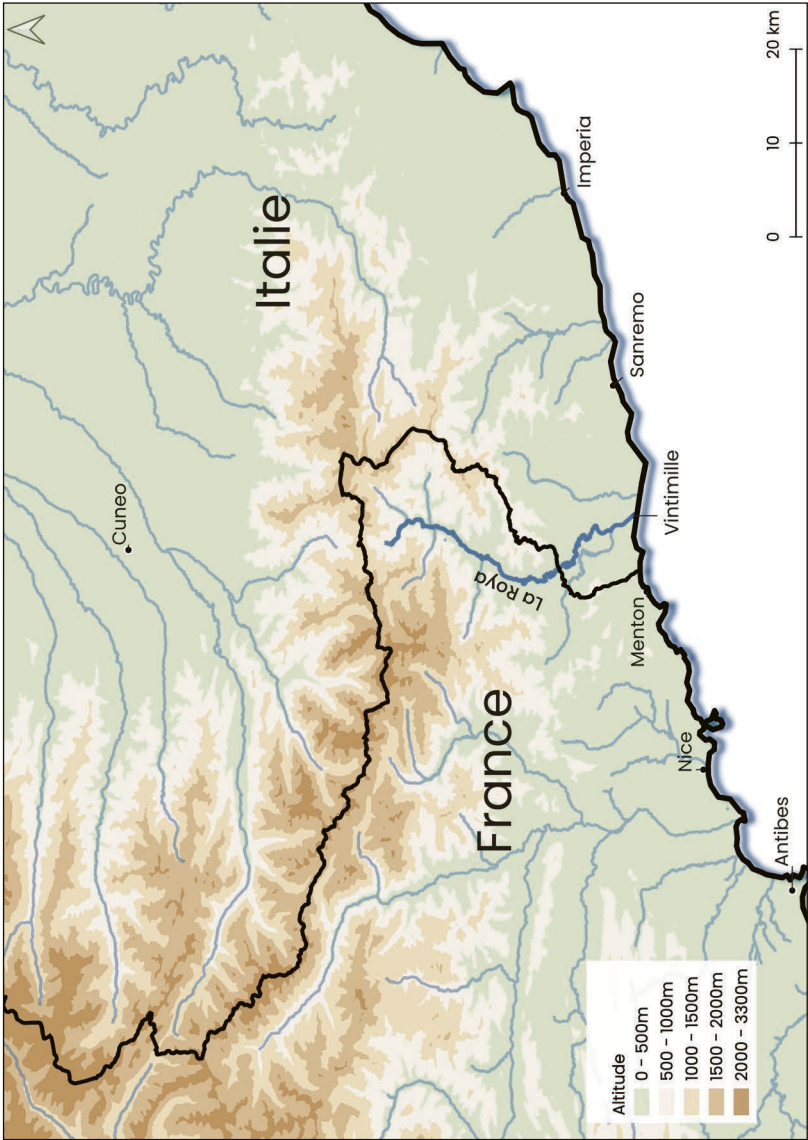
Pour chacune de ces périodes, il s'agit de voir s'aligner, se désaligner et se réaligner le tracé frontalier avec les limites de divers ordres d'activités, autrement dit de voir les formes mouvantes que prend cet écheveau frontalier là.

Cartes ⁵

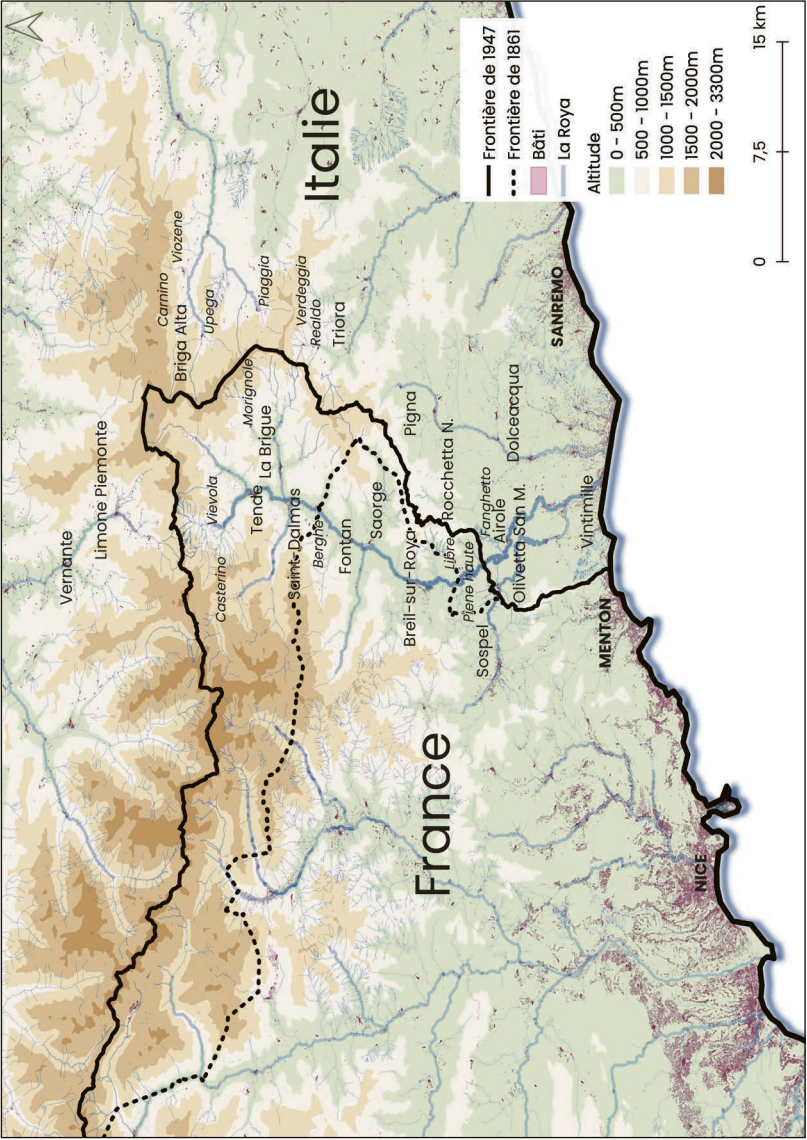


Carte 1. Carte élargie de la zone frontalière

⁵ Sauf mention contraire, les cartes ont été réalisées par Alexandre Billette en utilisant les données des contributeurs et contributrices d'Open Street Map (<www.openstreetmap.org>) ainsi que Runfola & al., 2020.



Carte 2. Carte de la zone frontalière avec l’altitude et le réseau hydrographique



Carte 3. Communes, hameaux et frontières de 1861 et 1947 dans la Roya

Chapitre 1

S'engager pour réaligner la frontière. De l'indifférence à la mobilisation (1860-1946)

CE PREMIER CHAPITRE retrace le processus qui aboutit à la modification frontalière de 1947, autour de deux questions : Comment l'idée de ce déplacement apparaît-elle ? Et comment peut-elle être défendue et finir par s'imposer ? La territorialisation du pouvoir politique sous la forme d'États-nations est, au sortir de la Seconde Guerre mondiale en Europe, un processus bien établi. Depuis environ un siècle, l'État français et l'État italien se construisent en tant qu'institutions issues de la correspondance entre un territoire et un peuple. Il est donc surprenant que du jeu sur les frontières reste possible à cette époque, et, plus encore, que des citoyen·nes ordinaires s'en emparent. De plus, les montagnard·es concerné·es présentent des caractéristiques sociales qui les éloignent de la saisie par l'État : ce sont de petit·es propriétaires aux activités agricoles et pastorales mobiles. Pourtant, ils et elles se mobilisent sur un enjeu éminemment étatique et national : celui du tracé de la frontière. Quand et comment cette institution politique prend-elle un sens suffisamment fort pour devenir un objet de mobilisations ? Quelles sont les alliances qui rendent possible l'aboutissement de cette mobilisation ?

Ce cas extra-ordinaire rend palpable le travail d'État, permanent et invisible, pour maintenir ses frontières et plus largement son contrôle sur son territoire et ses évolutions historiques. Suivre cette mobilisation frontalière conduit à ne pas parler de l'État au singulier, non seulement parce que nous mobiliserons les regards de deux États, l'Italie et la France, mais aussi parce que nous suivrons

la succession d'acteurs politiques qui se saisissent de cette revendication et la modèlent au sein de chaque État. L'État français n'est pas uni dans une politique d'expansion de son territoire ; plutôt, en son sein, militaires et diplomates, gaullistes et démocrates-chrétiens, défendent et pratiquent des politiques très différentes. À la diversité des « faiseurs de frontière » (Gorshenina, 2012) dans cette mobilisation correspond une diversité des modes de légitimation de la frontière qui s'arriment à des conceptions différentes de l'appartenance nationale : son emplacement peut découler de l'histoire, d'une victoire militaire, de la volonté populaire...

Un mode de légitimation particulièrement fort de ce déplacement de frontière consiste à en faire la correction d'une anomalie : des Français-es s'étaient retrouvés, contre leur gré, en Italie. La stabilité des appartenances nationales n'est ainsi pas remise en cause. Simplement, la frontière était « déplacée », incongrue, au sens où elle n'était pas jusque-là au bon endroit. Cette manière de formuler les revendications frontalières transforme, au moins dans les prises de parole publiques, des rapports très pratiques à l'un et l'autre État en sentiments nationaux à la fois affectifs, moraux et déjà là. L'appartenance nationale prend dans ce cadre une coloration à la fois essentialiste, au sens où il ne s'agit pas de transformer des Italien-nes en Français-es mais de permettre à des déjà-Français-es de « faire retour », et non ethnicisée, au sens où la francité des populations n'est jamais constatée que par son expression électorale.

En voici un exemple au journal télévisé français du 4 juillet 1946 qui annonce la décision de la Conférence de paix d'accéder aux revendications territoriales françaises :

« Tende et Brigue, villes françaises incluses dans le territoire italien, font retour à la France. Ainsi en a décidé, selon la justice, la conférence des quatre réunis à Paris. Depuis 1860, la frontière italienne – où les carabiniers, hier encore, exerçaient un contrôle sévère – coupait ainsi la terre française. Le droit et la justice vont la supprimer aujourd'hui. Ainsi, Brigue va redevenir ce qu'elle n'a pas cessé d'être au fond du cœur : un coin de Haute Provence. (...) Ainsi, Tende, où l'esprit français ne s'est jamais démenti, Tende, qui garde le pittoresque d'un village provençal, attend maintenant l'arrivée des représentants de l'autorité française. C'est un coin de sol français depuis toujours, où les 4 000 habitants sont français,

pensent français, et ont toujours, depuis 1860, manifesté leur volonté d'être Français, qui retourne à sa véritable destinée⁶. »

Cette mobilisation en termes de « correction » préserve la stabilité des appartenances nationales et prévient également la mise en visibilité du caractère arbitraire des frontières. Il s'agit de faire une « bonne » frontière, c'est-à-dire une frontière qui englobe la bonne population. Comme l'explique le film franco-italien de 1958 *La loi c'est la loi / La legge è legge* qui met en scène de façon comique les activités d'un douanier et d'un contrebandier dans un village de montagne traversé par une frontière : « Ce qui est français doit être en France, et ce qui est italien, en Italie ».

Encadré 1. *La loi c'est la loi, rire des querelles frontalières*

Ce film mérite de figurer en contre-point de l'extrait « normalisant » du journal télévisé français, tant il fait percevoir un autre rapport à ces enjeux frontaliers. Son ressort comique repose en effet sur l'absurdité de situations créées par une frontière qui traverse un village. Le drame central en est la découverte par le douanier français, Ferdinand Pastorelli, qui s'emploie à chasser les contrebandiers, qu'il est né non pas dans la pièce centrale de sa maison, située en France, mais dans la cuisine, en Italie, et qu'il est donc Italien. Sorti en 1958, à un moment où l'ensemble des questions ouvertes par le déplacement de la frontière de la Roya n'est pas réglé, le film – bien qu'il n'y ait pas été tourné – y fait clairement référence jusque dans les noms de famille des personnages. Réalisé par Christian-Jaque, il réunit, pour se moquer de la frontière franco-italienne, deux maisons de productions italienne et française et deux des comiques les plus populaires de l'époque dans chacun des pays, Fernandel et Totò.

La situation extra-ordinaire de déplacement d'une frontière est partiellement causée, et modelée, par les caractéristiques sociales, économiques et migratoires des populations de cette zone frontalière. En effet, les populations des villages de montagne qui ont été rattachés à la France en 1947 étaient en un sens « déjà françaises », non pas « de cœur et d'esprit » comme le veut la propagande, mais parfois de papiers et, en tous cas, de lieu de travail et d'échanges économiques. Leur mobilisation en faveur du rattachement à la France n'a de sens que si on prend en compte leur mobilité, qui est loin d'être exceptionnelle. Alors que la sédentarisation des populations est l'une des conditions du développement des États-nations (Wimmer & Glick-Schiller, 2005), l'ensemble des montagnes

6 <fresques.ina.fr/reperes-mediterraneens/fiche-media/Repmed00213/tende-et-la-brigade-rattachees-a-la-france.html>. Comme nous allons le voir, ces communes n'ont jamais fait partie de la Provence.

européennes et méditerranéennes se caractérise au contraire par une mobilité importante et maintenue (Albera & Corti, 2000a ; Fontaine, 2005). De plus, la mobilité des populations de montagne est souvent temporaire et cyclique, autrement dit il s'agit d'individus dont les activités se déploient dans plusieurs lieux (Chatelain, 1976 ; Albera & al., 2005).

Ces caractéristiques socio-économiques viennent compliquer la saisie de ces individus par des institutions étatiques qui raisonnent à partir d'une assignation à un lieu unique (Torpey, 2005 ; Noiriel, 1998). Un certain nombre de travaux historiques analysent en effet la mobilité comme un moyen d'échapper à l'autorité politique. Fernand Braudel (1949) vantait la montagne comme « refuge des libertés, des démocraties, des "républiques" paysannes ». Cette idée traverse l'ensemble des travaux de James Scott, qui associe le rejet de l'État à la montagne et à la mobilité : ce dernier « ne sait pas grimper » et laisse ainsi exister des zones, comme la Zomia en Asie du Sud-Est, non saisies par les outils étatiques et nationaux (Scott, 2001 ; 2013). Nous verrons dans ce chapitre que si la présence de l'État ne va effectivement pas de soi dans ces zones montagnardes, elle s'affirme progressivement jusqu'à devenir un enjeu central de la vie des habitant-es. La première partie, « une frontière traversée », revient sur l'histoire sociale et politique de la Vallée de la Roya, et en particulier sur la prise de consistance progressive de la frontière instituée en 1860. La seconde, « une frontière revendiquée », se situe dans la période plus réduite entre la fin de la guerre et la décision de la Conférence de paix de juin 1946 pour comprendre comment, en à peine deux ans, différents types d'acteurs – locaux, nationaux et internationaux – se rallient à cette revendication et se mobilisent pour la faire aboutir ou au contraire pour la contester.

Une frontière traversée

La montagne semble constituer une « frontière naturelle » particulièrement évidente. Le modèle pyrénéen, forgé au milieu du xvii^e siècle en prenant pour critère la ligne des sommets, invente une conception linéaire de la frontière qui devient ensuite dominante (Nordman, 1998). Le Traité d'Utrecht de 1713 partage les Alpes entre la France, le Piémont et le Comté de Nice en fonction des sommets et du partage des eaux. La frontière acquiert ainsi :

« [une] perception à la fois plus abstraite et plus géographique, transversale par rapport aux axes de communication, invisible peut-être et continue. [...] L'altitude, toujours inaccessible [...], pour

cette raison, se prête à une définition conceptuelle – et naturelle »
(Nordman, 1998 : 348).

La frontière de la vallée alpine du fleuve Roja⁷ présente deux singularités. D'abord, son col constitue un point de passage ancien et important. Ensuite, la frontière, mouvante, qui la traverse y forme plusieurs angles droits qui la rendent en partie perpendiculaire à la ligne de crête.

Encadré 2. Sources pour l'histoire de la Roya

Les conditions sociales d'émergence des revendications frontalières sont saisies grâce à une série de sources secondaires, et quelques archives originales, qui remontent pour l'essentiel au rattachement du Comté de Nice à la France en 1860. Il s'agit pour les secondes des résultats d'une « enquête sociale » sur la province de Cuneo au tournant du ^{xx}^e siècle (Baldioli-Chiorando, 1903) et d'un rapport commandé en 1929 par le Comité national italien de Géographie et l'Institut national d'économie agraire sur la démographie des montagnes italiennes (INEA, 1932). En Italie comme en France, dans la première moitié du ^{xx}^e siècle, les interrogations sociales et politiques sur les montagnes portent sur leur démographie et leur dépeuplement (Blanchard, 1949 ; Acher, 1956 ; Bravard, 1961).

Les sources secondaires disponibles sur l'histoire de cette vallée sont, pour l'essentiel, locales et souvent politiquement intéressées. Parmi les auteurs, des personnages politiques locaux qui seront présentés en détail plus loin : citons José Balarello, sénateur-maire de Tende, conseiller général ; Liliane Pastorelli, candidate à la mairie de La Brigue ; Bernard Gastaud, maire de La Brigue et petit-fils d'Aimable. On trouve également des historiens amateurs, souvent liés aux éditions du Cabri. Créées en 1976 et basées à Breil-sur-Roya, ces dernières sont spécialisées dans l'histoire locale et l'histoire ferroviaire. Fondées en 1976, les éditions Serre ont pour mission « la défense et la promotion de la culture régionale du Comté de Nice et de la Provence orientale ». Comme les éditions du Cabri, elles publient de « beaux livres » avec des reproductions de photos et de documents anciens. Leurs parutions comprennent des productions issues de deux pôles de l'histoire universitaire niçoise, celles de l'histoire politique et migratoire locale (Schor, 2002 ;

7 L'usage éditorial veut que l'on « traduise » les noms de lieux étrangers en français lorsqu'un « équivalent » français existe – selon des logiques qui seraient à étudier. Ici, cet usage pose problème car il s'apparente à la position française qui fait comme si la Haute-Roya était « déjà française » avant le rattachement à la France. Pour cette zone géographique précise, j'utiliserai donc les noms de lieux dans la langue du pays auquel ils appartiennent au moment concerné. C'est d'autant plus important que si la commune de Tenda et son hameau de San Dalmazzo di Tenda changent peu en devenant Tende et Saint-Dalmas-de-Tende, la commune de Briga Marittima est, pour sa part, partagée en 3 nouvelles communes, dont celle française de La Brigue qui ne regroupe plus que le bourg principal et un hameau (carte 9).

Schor & Courrière, 2011), et celles des historiens du droit et des institutions des États de Savoie (Ortolani, 2013), souvent en lien avec des acteurs locaux (archives départementales, associations d'histoire locale). Ces acteurs produisent régulièrement des colloques et des publications consacrés à la frontière franco-italienne.

Si l'histoire politique de l'ancien Comté de Nice est bien développée, son histoire sociale reste largement à faire. Pourtant, l'histoire sociale, anthropologique ou la *microstoria* des zones alpines, au-delà des figures tutélaires de Braudel (1949) et Duby (1984), s'est poursuivie avec les travaux précurseurs de Pier-Paolo Viazzo (1989), inspiré par l'histoire démographique de Cambridge, et de J. Cole et E. Wolf dans le Haut-Adige et le Tessin (Cole & Wolf, 1999). Depuis les années 1990, ce type de travaux s'est largement développé en Italie, autour notamment de Paola Corti et Dionigi Albera (Corti, 1995a & b ; Albera & Corti, 2000b) et dans une moindre mesure au sujet des vallées alpines françaises (Rosenberg, 1988 ; Fontaine, 2003). Concernant les Alpes-Maritimes, plusieurs partenariats franco-italiens ont été soutenus par des fonds européens de coopération frontalière, mais leur succès a été relatif. En introduction de la publication issue de l'un d'entre eux, destiné à étudier les mobilités entre les Alpes-Maritimes, le Piémont sud-oriental et le ponant ligure, Paola Corti souligne les écarts entre « l'approche historico-anthropologique » des chercheur·ses italien·nes et celle « historico-politique » des niçois·es qui l'expliquent sans doute (Corti & Schor, 1995).

La prise de consistance progressive de la frontière de la Roya suit la politisation croissante, mais non linéaire, des frontières par les États-nations entre le milieu du XIX^e et celui du XX^e siècle. En effet, la Haute-Vallée de la Roya est unie à l'Italie au moment même où cette dernière installe les éléments de sa souveraineté sur un territoire tout juste unifié. Plus encore, la Haute-Roya rejoint en 1860 le cœur du nouvel État italien, qui se construit précisément à partir des institutions du royaume de Piémont-Sardaigne (Pécourt, 2004). Pour sa part, le Comté de Nice est progressivement intégré à la France tout en y restant une zone bien plus marginale. Mais comme pour la Cerdagne en son temps (Sahlins, 1996), le passage d'une zone frontalière à une ligne-frontière est loin d'être immédiat et univoque. La situation frontalière ainsi que les habitudes migratoires des populations concourent à maintenir des appartenances nationales fluides jusqu'à l'entre-deux-guerres.

Les continuités politiques et migratoires

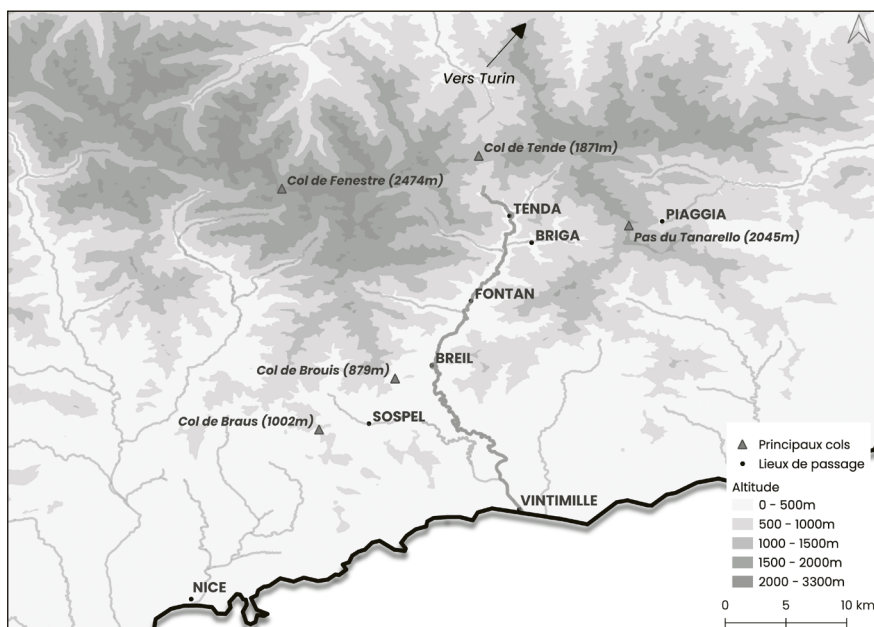
Que change la nouvelle frontière de 1860 dans la Vallée de la Roya ? Elle reprend en fait un découpage territorial apparu au XIII^e siècle dans une vallée dont le morcellement est la règle. L'histoire politique de la vallée éclaire également les

logiques migratoires de ses habitant·es qui sont d'abord peu affectées par la nouvelle ligne frontière.

Cette histoire est en partie déterminée par les ressources naturelles : le relief et l'altitude ont des effets sur les rythmes de l'activité agricole et pastorale et sur les routes qui suivent les fleuves et les cols les plus accessibles. Généralement, ces routes contribuent à localiser les relations d'échanges au sein d'une même vallée, entre le haut et le bas de la vallée, et au contraire à restreindre les échanges entre les villages de même altitude situés dans des vallées voisines (Cole & Wolf, 1999 : 66). Cette tendance ne se retrouve que partiellement dans le val Roja, car les divisions politiques ont également contribué à orienter les routes : elles ne sont pas de simples reflets des données naturelles.

Une vallée frontalière et morcelée

Au cours de son histoire, la Vallée de la Roya a davantage été divisée entre plusieurs autorités politiques qu'unie autour du fleuve éponyme qui prend sa source au Col de Tenda et rejoint la mer à Ventimiglia (Vintimille). Situé à 1860 m d'altitude, et à 40 km à vol d'oiseau de la mer, le Col de Tenda est l'un des points de passage des Alpes les plus accessibles, reliant aujourd'hui les Alpes-Maritimes au Piémont. Son caractère stratégique est lié, d'abord, aux routes du sel qui partent des marais salants de Camargue et surtout d'Hyères. En effet, à partir du Moyen Âge, la valorisation de la montagne est liée au transport des produits de luxe, comme le sel, quand les denrées lourdes comme les céréales sont transportées par voie maritime (Fontaine, 2003). Le Col de Tenda est également stratégique à cause de l'importance politique du Piémont. À 130 km au Nord du Col de Tenda, Turin (Torino) est en effet la capitale des États de Savoie depuis 1563, et le reste au fur et à mesure que cette unité politique devient Piémont-Sardaigne puis royaume d'Italie, jusqu'en 1865. Le caractère stratégique de ce point de passage explique qu'une petite unité politique, la maison de Vintimille, peut s'y maintenir jusqu'à la fin du xvi^e siècle, contribuant ainsi au morcellement presque continu la Vallée de la Roya.



Carte 4. Les routes du sel dans la Vallée de la Roya (x^e-xviii^e siècles)

Les luttes pour le Col de Tenda

Les gravures rupestres de la « Vallée des Merveilles » témoignent d'installations temporaires de tribus ligures aux sommets de la vallée à l'âge de bronze. À partir du x^e siècle, le Val Roja constitue le cœur de la maison de Vintimille qui s'étend de Monaco à San Remo. Une route du sel s'y organise alors : les bateaux en provenance des salines d'Hyères et de Giens le déchargent au port de Vintimille et il rejoint la plaine du Po par le Col de Tenda à dos de mulet (cf. carte 4). Au xiii^e siècle, la vallée se divise entre les trois grandes forces politiques régionales de l'époque (Gênes, Savoie et Provence), dont elle se situe à l'intersection. En 1257, les comtes de Vintimille sont chassés du littoral par la Repubblica di Genova (République de Gênes). Ils s'installent alors dans la Haute-Vallée, prennent Tenda pour capitale et font alliance avec une noble famille byzantine, les Lascaris, devenant ainsi les Lascaris de Vintimille, comtes de Tenda. En 1261, ils vendent au comte de Provence les villages de la Moyenne-Vallée de la Roya (Breglio et Saorgio) et de la Vallée de la Bevera (Sospel). La vallée est alors divisée en trois : la Basse-Vallée avec Vintimille appartient à la République de Gênes, la Moyenne à la Provence et la Haute aux comtes de Tenda. Ces

derniers réussissent à se maintenir au milieu des grandes puissances politiques de l'époque grâce à leur maîtrise du col ; ils « rançonnaient riches voyageurs et marchands » (Balarello, 1993). Pour éviter de leur payer un droit de passage, d'autres routes du sel prennent alors de l'importance, en particulier le passage, depuis Nice, par la Vallée de la Vésubie et le Col de Fenestre, bien plus élevé (2 474 m). Cette « route pagarine » est impraticable durant d'hiver et le Col de Tenda continue d'être l'objet de convoitises.

Lorsqu'en 1388, les « terres neuves de Provence » (Nice, Lantosque, Puget-Théniers et Barcelonnette) sont cédées à la Savoie, son comte s'engage « à rejeter les comtes de Vintimille, Seigneurs de Tende et La Brigue, selon son pouvoir et à les écarter [...] de la tenue et de la possession desdits lieux [...] afin que le passage de Nice en Piémont soit ouvert aux voyageurs » (Balarello, 1993). Après un siècle de domination provençale, Breil et Saorge se soumettent également au Comté de Savoie. Briga, village de la Haute-Vallée, rejoint assez vite le même comté, à la suite de divisions au sein des comtes de Tenda. Un de leurs fils, non héritier et promis à la vie monacale, crée les Lascaris de Briga, qui s'opposent désormais aux Lascaris de Tenda et s'allient avec leurs ennemis de Savoie. Ce ralliement de Briga ouvre une nouvelle route du sel concurrente au Col de Tenda, par le Pas du Tanarello à 2 045 m d'altitude et le hameau Piaggia. Pendant presque deux siècles, le commerce en général et le sel en particulier empruntent cette voie de la Roya (Pastorelli, 1991 : 21). Partant du port de Nice, la route rejoint la Moyenne-Roya à Breil, évitant ainsi la Basse-Vallée toujours génoise. En 1436, la Savoie entame des travaux d'amélioration de cette voie en Moyenne-Roya. Paganino-del-Pozzo, fermier de la gabelle, situé à la frontière entre le comté de Savoie et celui de Tenda, en amont de Saorge, est chargé des travaux et de récolter la taxe. Les protestations et les trafics sont si nombreux que le lieu est surnommé *Paga nin* (« on ne paie pas ») (Parc national du Mercantour, 2006).

Les Lascaris de Tenda, eux, par le biais d'alliances avec la Provence puis avec la France, quand la Provence la rejoint, s'opposent encore aux États de Savoie jusqu'à la fin du xvi^e siècle. Ils continuent également à rançonner le commerce, à « troubler les gabelliers, voituriers, muletiers de Nice en Piémont, [et à] augmenter les péages » (Balarello, 1993). Lorsque le comté de Tenda rejoint finalement les États de Savoie en 1581, ces derniers commencent immédiatement des travaux pour créer un « grand chemin ducal » entre Nice et Turin. En service à partir de 1616, ce chemin évite désormais Breil et Briga pour aller directement de Nice à Tenda par Sospel et les cols de Braus et de Brouis. Un relai d'étape en bord de Roya, en contrebas de Saorge, est créé, nommé Fontan.

Tout au long du ^{xvii}e et du ^{xviii}e siècles, l'activité commerciale recommence donc à passer essentiellement par Sospel et Tenda, et l'activité des muletiers se développe jusqu'à supplanter celle des bergers. En 1784, ce chemin ducal devient une « route royale » entièrement carrossable, un des passages alpins les mieux équipés de son époque – et qui donne son nom actuel à la vallée même si elle ne la rejoint qu'au Nord de Breil. Les muletiers de Tenda perdent alors le monopole du passage du col. C'est également vers la fin du ^{xviii}e que les institutions du Piémont gagnent en contrôle sur la communauté d'habitantes de Tenda, jusque-là régie par des bans politiques et champêtres locaux pris par des assemblées villageoises (Ortolani, 1994).

Les rivalités entre France et États de Savoie continuent ensuite de structurer la vie politique et militaire de la région. Sur toute cette période, depuis la conquête de Vintimille par la République de Gênes au début du ^{xiii}e siècle et jusqu'aux conquêtes révolutionnaires de la fin du ^{xviii}e siècle, la frontière de la Basse-Roya reste inchangée : elle inclut Olivetta dans la République génoise, passe entre Piène et Breil, puis redescend vers le littoral jusqu'à l'Est de Menton (cf. carte 3). Au cours de cette période, nous avons également vu qu'il n'y a pas *une* route du sel, mais plusieurs passages concurrents dont l'importance évolue en fonction des alliances politiques.

L'histoire précédente, certes ancienne et complexe, est peu mobilisée dans les discours politiques français contemporains sur la vallée. Celle qui suit en revanche l'est bien davantage. Elle correspond en effet à une période de domination française et d'unité politique de la vallée. Les troupes révolutionnaires françaises conquièrent la Roya en 1793 et la République de Gênes en 1797 : sous la Convention puis l'Empire, la frontière de la Basse-Roya est donc abolie, et l'ensemble de la vallée uni sous une même autorité politique, française. C'est également le cas sous la restauration sarde, puisque la république de Gênes est annexée aux États sardes en 1815. Le port de Gênes remplace alors peu à peu celui de Nice (et *réaligner* celui de Vintimille) comme principal port du Piémont. Depuis Gênes, nul besoin en effet de franchir les Alpes pour rejoindre Turin. Cette période d'une soixantaine d'années est l'une des rares où la Vallée de la Roya n'est pas traversée par une frontière.

La frontière de 1860 : un retour au morcellement ancien de la vallée

En 1860, le Traité de Turin attribue le duché de Savoie, le Comté de Nice (*circondario di Nizza*) et les communes autonomes de Menton et Roquebrune à la France. Un référendum est organisé en avril : le recours au vote est en effet crucial dans le processus de l'unification italienne et chacune des conquêtes territoriales

du royaume de Piémont-Sardaigne en 1859 et 1860 a été suivie d'un vote. Une fois le Traité ratifié, la délimitation frontalière « dans un esprit d'équité [et] en tenant compte de la configuration des montagnes et de la nécessité de la défense » est attribuée à une commission mixte (Ortolani, 2013). Finalement, fin juin 1860, il est décidé que, dans la Roya, la frontière de 1860 reprend celle créée par la division de la maison de Vintimille au XIII^e siècle. La frontière Nord, au lieu-dit Paganin, reprend celle d'avant 1581 et l'intégration du Comté de Tenda aux États de Savoie. Entre Breil et Piène, la frontière Sud reprend l'ancienne délimitation entre République de Gênes et États de Savoie. À l'issue de ce processus, la Vallée de la Roya est donc à nouveau séparée en trois parties, à la différence près que la Basse-Vallée et la Haute-Vallée appartiennent à la même autorité politique, le royaume de Piémont-Sardaigne qui devient celui d'Italie à partir de 1861.

Les autorités françaises, niçoises, et des habitant-es de la Haute-Vallée se mobilisent alors pour défendre leur francité (Ortolani, 2013), d'abord, au nom du respect du vote qui vient d'avoir lieu et au cours duquel les habitant-es de Tenda et Briga ont approuvé, avec une forte abstention, le rattachement à la France (on y reviendra). Le quotidien niçois *Le Messager* fustige « le viol du suffrage universel » tout juste expérimenté. Ensuite, les relations commerciales et migratoires entre Nice et la Haute-Vallée de la Roya sont soulignées. Du côté piémontais, il s'agit de conserver des ressources défensives face à une France plus puissante militairement, en maîtrisant la ligne de crête et les cols des Alpes. En effet, à l'Ouest de la Roya, les hautes-vallées de la Vésubie et de la Tinée sont elles aussi conservées par le Piémont-Sardaigne. L'argument diplomatique veut qu'il s'agisse d'une courtoisie faite par Napoléon III à Vittorio-Emanuele II qui appréciait particulièrement ces « terres de chasses ». Cet aménagement est moins contesté car ces hautes-vallées ne sont pas peuplées – à l'exception de trois petits hameaux dont Mollière. Un compromis est ainsi un temps envisagé, consistant à faire passer la frontière entre les villages de Tenda et Briga et les sommets. *In fine*, c'est bien l'ensemble des hautes-vallées de l'ancien Comté de Nice qui restent au royaume de Piémont-Sardaigne, villages compris.

En 1860, les communes de la Moyenne-Vallée de la Roya (Breil, Saorge et Fontan) d'une part, et Briga d'autre part, appartenaient donc à la même unité politique que le littoral niçois depuis qu'elles avaient rejoint la Savoie presque 500 ans auparavant (1388 pour les premières, 1406 pour la dernière). Pour Tenda, c'était le cas depuis 279 ans. Ces cinq communes n'appartenaient à la même unité politique que le bas de la Vallée de la Roya que depuis 1805. Ces frontières politiques ont contribué à orienter les routes commerciales et les réseaux de communication. De ce fait, elles ont également orienté les migrations des

montagnard-es. La genèse des axes de transport et de circulation est essentielle pour saisir les « effets de frontières ».

Des migrations saisonnières continues

Les villageois-es des Alpes, et en particulier des Alpes liguro-piémontaises (qui correspondent au Sud-Est français et au Nord-Ouest italien), composent les rangs des premières formes d'émigration italienne et des plus nombreuses. À partir du milieu du XIX^e siècle, l'émigration italienne prend de l'ampleur, mais dans les Alpes ses caractéristiques, et en particulier sa saisonnalité, restent les mêmes jusqu'à l'entre-deux-guerres. Il s'agit de zones où la plurilocalité est la norme depuis le Moyen Âge (Albera, Audenino & Corti, 2005) : on y trouve toujours des migrant-es qui partent et reviennent, en traversant ou non des frontières nationales. La Vallée de la Roya est, du point de vue des émigrations saisonnières, tout à fait « typique », une vallée des Alpes liguro-piémontaises comme une autre.

L'ordinaire des circulations montagnardes

« Nul doute que les migrations sont une spécificité montagnarde » (Fontaine, 2005). À partir du XII^e et surtout du XIII^e siècle, le développement économique de l'Europe se manifeste dans de nouvelles manières de se vêtir et de se nourrir et sort la montagne de sa marginalité. Désormais, le bâtiment et la marine réclament du bois, l'artisanat du vêtement du cuir et de la laine, et la distinction sociale s'affiche notamment par la consommation de viande. Les produits montagnards sont alors valorisés par ces besoins nouveaux. Ces échanges commerciaux entre villes et montagnes, ajoutés au rôle de voie de passage des villages d'altitude, rendent la mobilité centrale dans les activités des habitant-es des hautes-vallées. De plus, les activités agricoles et pastorales des habitant-es des villages de la Haute-Roya étaient déjà structurées par une mobilité qui cherche à tirer parti des variations du relief et des saisons, ou comme le dit G. Duby de la complémentarité entre haut et bas pays (Duby, 1984). Dans l'ensemble des montagnes, au XVII^e et XVIII^e siècle encore, « des dizaines et des dizaines de milliers d'hommes se mettent en mouvement année après année descendant vers les plaines puis regagnant les montagnes » (Poitrineau, 1983). Ces mécanismes sont communs aux Alpes françaises du Sud et aux Alpes italiennes liguro-piémontaises et en traversent les frontières.

Des activités agricoles et pastorales mobiles

Depuis la période néolithique, l'enjeu pour les montagnard-es est d'une part de trouver de la terre cultivable, et d'autre part de trouver des usages productifs pour celle non cultivable (pâturages, forêts, cueillette) (Higham, 1968). En